

ASSEMBLÉE NATIONALE

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

AMENDEMENT

N ° AS88

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Di Filippo, M. Pauget, Mme D'Intorni, M. Portier, M. Brigand,
Mme Petex-Levet, Mme Anthoine, M. Seitzinger, Mme Duby-Muller, M. Boucard, M. Taite et
M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.